

dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Les documents nécessaires, ( horaires ... ) seront remis **«en temps utile avant le début du voyage»** (article L. 211-10 dernier alinéa).

Informations complémentaires sur le programme en contactant par téléphone :

- le Groupe œcuménique Dijon-Côte d'Or : 06 62 46 66 86 (D. Valence pour ce voyage 2021)
- le Service des Pèlerinages : 03 80 63 14 65

## Voyage œcuménique à STRASBOURG



**Samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021**  
Week-end de visites, rencontres et d'échanges

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

à consulter à l'adresse suivante :

<http://pelerinages-dijon.cef.fr/wp-content/uploads/2020/01/CGP-1-janvier-2020.pdf>



#### SERVICE DES PÈLERINAGES

9 bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON  
Tél 03.80.63.14.65 - pelerinages.dijon@wanadoo.fr -  
www.pelerinages-dijon.cef.fr  
Immatriculation ATOU France : IM021100010



**Proposition du Groupe Œcuménique  
Dijon & Côte d'Or**

**Voyage ouvert à toute personne intéressée**



## PROGRAMME :

### Jour 1 : samedi 9 octobre 2021 : COLMAR - STRASBOURG

- Départ de Dijon : 8h
- Arrivée à Colmar : 10h30
- 10h30-12h : Visite guidée thématique du Musée Unterlinden de Colmar : *implanté dans un ancien couvent du XIIIe siècle, il présente des collections encyclopédiques très riches, avec des chefs d'œuvre nombreux, dont le célèbre Retable d'Issenheim.*
- 12h : Déjeuner à Colmar

- Arrivée à Strasbourg : 15h

*Programme en cours de finalisation : interversions possibles entre samedi et dimanche. Contacts en cours avec la cathédrale, l'église Saint-Thomas...*

- Conférence à deux voix (à confirmer)  
ou Rencontre avec les membres d'une église strasbourgeoise
- 18h30 : Dîner au Centre culturel Saint-Thomas
- 20h30 : Temps d'échanges du Groupe Œcuménique ou autre option
- Nuitée au Centre culturel Saint-Thomas

### Jour 2 : dimanche 10 octobre 2021 : STRASBOURG

- 8h : Petit-déjeuner au centre culturel Saint-Thomas

*Programme en cours de finalisation : interversions possibles entre samedi et dimanche.*

- 9h30-10h45 : Accueil-rencontre à l'église orthodoxe russe Tous les Saints
- 11h : présentation/témoignages d'actions œcuméniques
- 12h : déjeuner place de la cathédrale
- 14h : Rencontre au Temple Neuf avec le Pasteur et des membres du groupe Respire
- Temps conclusif du week-end
- Départ de Strasbourg : 17h
- Arrivée à Dijon : 20h30

Le programme pourra être modifié en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

## CONDITIONS PARTICULIERES

### Participation financière : 170 €

Ce prix a été calculé sur la base de 30 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 01/07/2021. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données.

Les personnes intéressées mais qui rencontreraient des difficultés financières peuvent prendre contact avec le Groupe Œcuménique Dijon-Côte d'Or au 06 62 46 66 86 (D. Valence).

Règlement à l'ordre de : AD PELERINAGE DIOCESAINE (STRASBOURG) - Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de faire deux chèques (dernier chèque encaissé le 1/10/2021).

Supplément chambre individuelle : 10 € (attribuées par ordre d'arrivée des inscriptions).

## Ce tarif comprend :

- Le transport en autocar de Dijon à Dijon
- Le logement sur la base d'une chambre double ou individuelle dans au centre Saint Thomas
- La pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 2 (boissons, cafés non compris)
- Les entrées au musée de Colmar
- Les assurances responsabilité civile et l'assistance prévu auprès de la Mutuelle Saint Christophe

## Conditions d'annulation pour raison de force majeure :

- Les annulations individuelles doivent être notifiées par lettre, adressées avant le départ au « Service des Pèlerinages - 9bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON. Une somme de 50 € correspondant aux frais généraux sera retenue.
- Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

## Responsabilités :

- Vous êtes présumé être en bonne santé, sans prise en charge médicale. Vous engagez votre responsabilité lors de votre inscription.
- L'inscription engage à participer aux activités proposées. Important : Le Groupe œcuménique et le Service des Pèlerinages vous proposent un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme ne sera pas couverte par notre assurance.
- Vous certifiez que votre état de santé vous permet d'effectuer ce **voyage** sans risque. De ce fait, s'il vous arrivait quoi que ce soit, durant le trajet ou sur place, vous dégagez dès à présent la responsabilité du Service des Pèlerinages et vous vous engagez, ainsi que votre famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.
- Pour les mineurs : Ils doivent être sous la responsabilité d'un adulte inscrit au voyage. Une autorisation parentale signée par le responsable légal et la fiche sanitaire de liaison est exigée.

## Règles liées au COVID :

Les gestes barrières sont incontournables et doivent être respectés par chacun durant toute la durée du voyage. **Le pass sanitaire est obligatoire.**

## Réclamation, contact et médiation :

Le voyageur peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9bis bd Voltaire, 21000 Dijon par lettre avec accusé-réception et/ou par email à [pelerinages.dijon@wanadoo.fr](mailto:pelerinages.dijon@wanadoo.fr) accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au service des pèlerinages dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage du voyageur. Il pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et tenue d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de